



Visites aux personnes détenues à la Prison de Sion

Marche à suivre, instructions et informations pour rendre visite à une personne détenue à la Prison de Sion.

- Demandez une autorisation de visite au procureur en charge de l'affaire. Après avoir reçu cette autorisation, appelez la Prison de Sion au numéro 027 606 51 50.
- Pour prendre rendez-vous, nous vous demandons de contacter le numéro mentionné ci-dessus du **lundi au vendredi entre 09h30 et 11h30**.
- Les visites peuvent avoir lieu :
 - **Le lundi** de 14h00 à 15h00 et de 15h20 à 16h20
 - **Le mardi** de 14h00 à 15h00 et de 15h20 à 16h20
 - **Le mercredi** de 14h00 à 15h00 et de 15h20 à 16h20
 - **Le jeudi** de 14h00 à 15h00 et de 15h20 à 16h20
 - **Le samedi** de 14h15 à 15h15 et de 15h40 à 16h40
 - **Le dimanche** de 14h15 à 15h15 et de 15h40 à 16h40

Les jours et les heures de visites dépendent du secteur où se trouve la personne détenue.

Pendant la visite, vous êtes accompagné **au parloir vitré** (les professionnels bénéficient d'un local de visite libre).

Nous comptons sur un comportement respectueux sans lequel nous nous réservons le droit d'intervenir, voire d'interdire une ou plusieurs visites.

- La Fondation REPR qui soutient les familles et proches dans le cadre des visites, se tient à votre disposition devant la Prison le jeudi à 13h30. Pour de plus amples informations contactez REPR au 0800 233 233 (gratuit) ou au 021 791 02 72. E-mail : info@repr.ch ; site Internet : www.repr.ch.
- Pour verser de l'argent, voici les coordonnées bancaires :

IBAN : CH77 0900 0000 1900 0139 0
POFICHBEXXX
Compte 19-139-0

Veillez indiquer dans le motif du versement le nom et le prénom de la personne détenue.



- Listes des articles et produits autorisés lors des visites :

Généralités :

- La nourriture doit être identifiable et emballée de manière hermétique (emballages sous vide, emballages plastique provenant d'un commerce indigène)
- Le poids de chaque colis ne doit pas excéder 4 kilos.

Marchandises acceptées dans un colis :

- Les magazines, les livres et les lettres (**sauf ceux à caractère pornographique, raciste, prônant la violence, extrémiste, sectaire ou de propagande**).
- Les photos qui ne représentent pas le détenu.
- L'argent qui sera remis sur le compte du détenu.
- Les cigarettes et tabacs.
- Bloc de feuilles, enveloppes, timbres.
- Les fruits suivants : pommes, poires, bananes, mandarines, kiwis, oranges, abricots.
- Les salamis, saucissons, jambons, viande séchée et charcuteries, **débités et sous vide d'air**. Maximum **400 grammes** par colis.
- Les fromages **sous vide d'air**. Maximum **400 grammes** par colis.
- Uniquement les tablettes de chocolat et sans alcool.
- Les consoles de jeux suivants :

- PS1	de Playstation	1995 – 2000
- Psone	de Playstation	2000 – 2005
- Ps2	de Playstation	2005 – 2006
- Super Nintendo	de Nintendo	1989 – 1995
- Gameboyline	de Nintendo	1989 – 1995
- Nintendo 64	de Nintendo	1995 – 2001
- Game Cube	de Nintendo	2001 – 2004
- X-Box 1	de Microsoft	2001 – 2002

Information : Il existe dans notre établissement un magasin qui permet à la personne détenue de cantiner deux fois par semaine. Ce magasin offre un vaste choix d'articles comprenant les effets pour la toilette, le tabac, le chocolat, les biscuits ou papeterie etc. Contrairement aux colis, la marchandise de notre cantine n'est pas ouverte ni fouillée.

La Direction des Etablissements de détention avant jugement

